



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 30 JUIN 2022 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

**OBJET : D12 - Musée des Cordeliers – Programme de conservation-restauration –
Demande de subventions**

Date de convocation : 24 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Natacha MICHEL à Jocelyne PELETTE ; Philippe BARRIERE à Mme la Maire ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 4

Houria LADJAL ; Patrick BRISSET ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoch CHAUVREAU.

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Jean MOUTARDE

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire) et ouvre la séance.

N° 12 - Musée des Cordeliers - Programme de conservation-restauration - Demande de subvention

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Le Musée des Cordeliers poursuit la conservation-restauration de ses œuvres prochainement valorisées lors d'expositions temporaires ou dans son circuit permanent de visite. Comme approuvé par délibération du 7 avril 2022, son programme d'actions 2022 consiste en la restauration de trois pièces textiles chinoises et vietnamiennes, et l'achat de matériel pour confectionner des boîtes de conditionnement et des protections de transport.

Suite à la Commission Scientifique régionale de conservation-restauration des collections des musées de France qui s'est tenue le 1^{er} mars 2022, le mannequinage de trois costumes s'adjoint à cette programmation : ceux de la veste chinoise, du costume de l'Abbé Delille (période révolutionnaire) et de la robe (vers 1875-1880) restaurés en 2021 et prochainement présentés dans l'exposition temporaire « Des costumes pour lire le monde ».

Le budget alloué à ces opérations, d'un montant total de 14 929,06 € TTC, est inscrit sur le BP 2022. L'État, par le biais de ses services déconcentrés de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, octroie à la Ville une subvention de 6 000 € sur la somme globale TTC. Le Département de la Charente-Maritime est sollicité dans le cadre du Plan Patrimoine 2020-2026, à hauteur de 15 % du montant HT, bonifiée de 10 % au titre du Plan Vals de Saintonge, soit 3 110,22 €.

Le budget alloué à ces achats et travaux se décompose comme suit :

Postes des dépenses	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC
Restauration et mannequinage veste	2 104,00 €	2 524,80 €
Restauration ceinture chinoise	1 312,00 €	1 574,40 €
Restauration décor vietnamien	4 618,00 €	5 541,60 €
Mannequinage deux costumes	2 978,00 €	3 573,60 €
Matériel de conditionnement	945,88 €	1 135,06 €
Mousse et protections transport	483,00 €	579,60 €
Total	12 440,88 €	14 929,06 €

La prise en charge du Département de la Charente-Maritime comprend uniquement les dépenses HT, contrairement à celles des autres financeurs. Dès lors, afin de correspondre aux attentes de ces derniers, le plan de financement prévisionnel est décliné en montants HT et TTC. Il s'établit comme suit :

Financeurs	Montant HT	Montant TTC	Taux maximal des financeurs externes
DRAC Nouvelle-Aquitaine		6 000 €	40 % TTC
Conseil départemental 17	3 110,22 €		25 % HT
Ville de Saint-Jean-d'Angély		5 818,84 €	
Total TTC		14 929,06 €	

Les recettes seront inscrites après notification, sur l'opération 0595 Musée.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le mannequinage de trois costumes s'ajoutant au programme 2022 de conservation-restauration du Musée qui atteint un montant total de 12 440,88 € HT, soit 14 929,06 € TTC ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser Mme la Maire à solliciter l'aide financière de l'État (services déconcentrés de la DRAC Nouvelle-Aquitaine) dans le cadre de son programme d'aide à la conservation-restauration des collections labellisées musée de France à hauteur de 6 000 € ;
- d'autoriser Mme la Maire à solliciter l'aide financière du Département de la Charente-Maritime au titre du Plan Patrimoine 2020-2026 à hauteur de 3 110,22 € ;
- d'autoriser Mme la Maire à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement de ces projets et à signer tout document y afférent.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- **Pour : 25**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20220630-
2022_06_D12-DE
AR Sous-préfecture le **01 JUIL. 2022**
Publication dématérialisée le

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.